



CONCOURS : RH-F-024(21) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
Superviseures/superviseurs du dîner occasionnels

Poste: Superviseures/superviseurs du dîner occasionnels

Date d'entrée en fonction: dès que possible

Lieu: Écoles du CSPGNO

Taux horaire: 17,69 \$

Sommaire des responsabilités:

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle d'assurer la surveillance des élèves pendant la période du repas ou la pause santé.

Exigences et qualifications:

- Diplôme d'études secondaires;
- Minimum de six mois d'expérience d'emploi auprès d'élèves d'âge scolaire;
- Être capable de résoudre des conflits simples entre les élèves;
- Démontrer de la débrouillardise;
- Démontrer un sens de l'initiative;
- Être capable de communiquer clairement avec les élèves selon leur âge;
- Démontrer des aptitudes en communication de la langue française pour transmettre verbalement un compte-rendu des activités des élèves aux titulaires de classe;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Démontrer un bon jugement.

Sommaire des responsabilités:

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle d'assurer la surveillance des élèves pendant la période du repas ou la pause santé.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire *Réponse à l'annonce de poste*, une copie de leur curriculum vitae et une copie de leur diplôme d'étude secondaire de l'Ontario à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
 Directeur des Ressources humaines
 296, rue Van Horne
 Sudbury (Ontario) P3B 1H9
 Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne à emplois@cspgno.ca ou par télécopieur au (705) 671-1794.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélineault, présidente

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.